



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 494-03-2022

Règlement modifiant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2022

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 494-03-2022, règlement modifiant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2022.

Ledit règlement 494-03-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP